



Après avoir fait un [focus sur le fonctionnement des liseuses](#), nous nous intéressons pour ce second article à l'emprunt des livres numériques. Comment est-il géré ? Qu'implique-t-il techniquement ? On vous explique tout !

Pour résumer, un livre numérique en bibliothèque c'est en réalité deux choses : un **fichier** qui contient le livre en lui-même et un **programme qui gère des droits** (que l'on appelle DRM).

Une question de format

Nos e-books vous sont proposés sous deux formats différents : le PDF et l'EPUB.

Le **PDF** ("Portable Document Format"), vous le connaissez probablement déjà sans le savoir. Ce format est en effet particulièrement répandu dans la vie administrative. C'est sous cette forme que vous récupérez vos documents officiels : facture, attestations, billets...sa caractéristique principale est de figer son contenu et de le rendre non modifiable, comme une photo ou un document imprimé. C'est sous ce format que vous pourrez récupérer par exemple les bandes-dessinées.

L'**EPUB** ("Electronic Publication"), quant à lui, a été développé spécifiquement pour le livre numérique afin de faciliter la mise en page et la lecture du contenu. Ce format permet de personnaliser certains paramètres d'affichage du texte : la police de caractère, la taille, l'espacement. Le confort de lecture est ainsi considérablement amélioré. La plupart des romans et documentaires disponibles sur [Cantook](#) sont proposés au format EPUB.

Et ces fameux "DRM", c'est quoi exactement ?

Une **DRM** (pour « Digital Rights Management ») est un verrou virtuel qui permet de protéger des fichiers numériques contre certains usages non-autorisés (dupliquer, copier-coller, imprimer) et d'ainsi contrôler leur utilisation et leur diffusion.

Rapporté au livre numérique, ce verrouillage permet notamment de reproduire le prêt en contrôlant toutes ses étapes : téléchargement, durée d'utilisation, transfert. C'est grâce à lui que le livre emprunté par vos soins disparaît automatiquement de votre étagère virtuelle et est remis à la disposition de tous à l'issue des 30 jours autorisés par la bibliothèque (on parle aussi de "chrono-dégradabilité").

Il faut savoir que les liseuses ne sont pas conçues pour permettre directement l'emprunt de livres numériques.

Pour transférer des livres sur votre liseuse, vous devez les télécharger au préalable sur votre ordinateur dans un logiciel spécifique appelé Adobe Digital Editions.

Envie de vous lancer et de savoir comment ajouter des livres sur votre liseuse ? [Il ne vous reste plus qu'à suivre le guide :-\)](#)